



Bulletin municipal numero 2

Septembre 2008.

## Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>p 1</b>
<b>Les Comptes rendus du conseil municipal</b>	<b>p 3</b>
<b>Les réalisations en cours et projets</b>	<b>p 17</b>
<b>La vie du village</b>	<b>p 19</b>
Les associations	
Manifestations	
Culture	
<b>Cucuron au quotidien</b>	<b>p 22</b>
Les poubelles	
Les pigeons	
Le billet d'humeur	

## Editorial

Six mois se sont écoulés depuis notre élection. " Déjà ?" diront les uns. "A peine ?" diront les autres.

Ce qui est sûr, c'est que dans ce laps de temps, la machine s'est mise en route, comme vous allez pouvoir le constater à la lecture du présent bulletin municipal.

Et ça fonctionne, parole de Maire !

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que six mois ne suffisent pas pour faire un enfant.

Notre bébé à nous mettra six ans pour que, le portant à bout de bras, nous puissions en être fiers et vous assurer que, outre les satisfactions qu'il vous aura déjà procurées, il sera également porteur d'espérance et d'ambition pour les années futures ... Car tel est notre but : redonner un élan à notre village pour qu'enfin nous puissions à nouveau nous y sentir bien et ouvrir des perspectives d'avenir.

Pour ce faire, nous disposons de toute une panoplie de moyens dont nous allons profiter afin d'atteindre nos objectifs.

Le premier (et le plus important à mon avis) sera le futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui va remplacer d'ici trois ans notre actuel Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) que nous venons donc de mettre en révision car, en place depuis une trentaine d'années maintenant, il est devenu complètement obsolète et me cause quelques tracas en matière d'urbanisme. Permettez-moi de ne pas rentrer dans le détail mais laissez-moi simplement vous dire que sur ce Plan-là, à chaque jour suffit sa peine !

En seconde position, je placerai notre réelle volonté de rendre une âme à ce que j'appelle le "coeur-village". Là aussi, nous allons employer les grands moyens puisque nous formons beaucoup d'espoir dans la refonte totale du plan de circulation intra-muros dont nous attendons qu'il réponde à vos souhaits et c'est pour cette raison

que vous serez directement consultés sur ce dossier. Pas d'affolement, la périphérie du village ne sera pas en reste puisque, parallèlement, nous mettons également à l'étude un traitement plus "raisonné" du trafic routier sur les pourtours, notamment sur le boulevard du Sud. Quant au concret, c'est pour tout de suite, avec le début des travaux d'aménagement du carrefour de Fontvieille et la reprise d'un programme d'entretien de notre somptueuse ceinture de platanes.

En trois ... la détermination d'engager une action immédiate sur nos chemins en campagne, à l'école, mais aussi pour la sauvegarde de notre patrimoine ! Merci à tous ceux qui s'en préoccupent et me font remonter les infos en direct. Sur ces trois dossiers, le processus est également en marche puisque j'attends d'un jour à l'autre la proposition d'un bureau d'études à qui j'ai demandé de nous fournir un état des lieux des chemins ainsi qu'un ordre de priorité dans l'urgence des travaux à entreprendre. De leur côté, l'école, le musée et l'église font l'objet d'actions spécifiques qui viennent d'être entreprises.

Vos élus se sont donc mis au travail, avec ardeur et surtout passion, ce qui est pour moi un réel motif de satisfaction. Et puis ... il y a tout le reste, que je me dois de gérer au quotidien, parce que je suis là aussi, au plus près de vous. Et je vous assure que "tout le reste" représente beaucoup de choses, beaucoup plus que vous ne pouvez l'imaginer ...

Tout ceci pour vous dire et vous redire une nouvelle fois qu'il nous est impossible de tout résoudre d'un seul coup. Ce serait mentir et vous faire injure que de vous laisser croire le contraire. Je l'ai déjà évoqué et le confirme aujourd'hui : Cucuron est quasiment sinistré sur tous les plans, faute d'avoir été entretenu régulièrement par le passé. Les années d'immobilisme pèsent maintenant sur nous, car tout est à reprendre. Souvenez-vous : pendant la campagne électorale, j'avais, volontairement, employé une formule forte pour vous faire toucher du doigt la réalité. J'avais écrit dans notre programme : "Où que le regard se porte, quelque chose est à entreprendre !" Ma remarque était, hélas, fondée ... et je le savais. Simplement, je m'inquiète parfois de votre impatience qui commence à poindre, traduisant

des exigences certes justifiées et que je comprends, mais qu'il faut absolument faire concorder avec la mise en oeuvre de solutions prenant en compte la notion de priorité. Ayant admis cela, je puis vous assurer aujourd'hui que l'argent de nos impôts sera désormais dépensé en gardant à l'esprit que ce qui compte avant tout, c'est que notre village bénéficie de réalisations concrètes qui, menées à leur terme, généreront un plus grand bien-être pour tous.

Pour conclure, je vous demande de ne pas oublier que je suis à votre écoute et disponible pour vous rencontrer, que ce soit en mairie ou à l'extérieur, afin que perdure entre nous un dialogue empreint de franchise et de bon sens. A bientôt !

Votre Maire,

Roger DERANQUE

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2008

Le seize mai deux mille huit, à 20h45, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Roger DERANQUE, Maire.

**Présents :** F. ARAMAND, J-Y RIOU, L.POIDRAS, N. BABAU, A.BARBE, T.BENOIT, G.BLANQUER, C.BONO, C.GRUAU, E. MOUSSIER, A-C REUS, C.REUSA, M.RISBOURG, S.ROURE, R.VALENTIN.

**Pouvoirs :** F. LAKEHAL à F. ARAMAND.  
F.PELLEN à T.BENOIT

**Absent :** C.CANONNE

**Secrétaire de séance :** L.POIDRAS

### **ORDRE DU JOUR:**

- **Constitution de la commission des impôts directs**
  - **Demande de désenclavement de la parcelle A 563, quartier Gabarru**
  - **Renouvellement du bail rural entre la commune et la Société de Chasse**
  - **Entretien des Poteaux Incendie**
  - **D.I.A**
- Questions diverses**

**La séance est ouverte à 21H.**

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2008.

Le Maire souhaite modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant le point « **Entretien des Poteaux Incendie** ». Faute de devis complémentaires, cette question sera débattue lors d'un prochain Conseil.

### ❖ **Constitution de la commission des impôts directs**

Le Maire donne lecture du courrier du Directeur des Services Fiscaux d'Avignon qui demande la constitution d'une liste de délégués titulaires et suppléants qui seront désignés par tirage au sort.

Après appel à candidature, sont proposés comme **délégués titulaires** :

MORRA Roger, MAURIZOT Michel, BLANQUER Gérard, BABAU René, REYNIER Luc, BLANC Pierre (domicilié à Vaugines), PELLEN Jean-Pierre, DESCALIS-SABRAN Raymond, VALENTIN Régis, RATTO Antonin, PELLEN Florence, DAUPHIN Jean-Pierre.

Sont proposés comme **délégués suppléants** :

JEAN Michel, ROLLAND Georges, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Marius, BAZAUD Pierre, JAUBERT Marc (domicilié à Ansouis), GRUAU Claudie, BENOIT Thierry, BONO Colette, REUS Anne-Cécile, REUSA Claude, ROURE Stéphane.

La liste proposée est approuvée à l'unanimité et sera transmise au Directeur des Services Fiscaux qui procédera au tirage au sort de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

### ❖ **Demande de désenclavement de la parcelle A 563, quartier Gabarru**

Le Maire fait état de la requête de M. et Mme POLGE de COMBRET qui souhaitent acquérir la parcelle communale A 562 quartier Gabarru ou obtenir une servitude de passage sur cette même parcelle. Il est demandé à l'Assemblée Municipale de se prononcer sur chacune de ces propositions.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède aux votes suivants :

- **Acquisition** de la parcelle A 562 par les époux POLGE DE COMBRET
  - Contre : 17
  - Abstention : 1
  
- **Création** d'une servitude de passage.
  - Pour : 17
  - Abstention : 1

### ❖ **Renouvellement du bail rural entre la commune et la Société de Chasse**

Le Maire donne lecture du contrat de bail rural liant la Société de Chasse « La Vigilante » à la commune de CUCURON concernant le renouvellement des droits de chasse sur l'ensemble du territoire communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de bail rural telle que présentée.

### ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* **Association des Anciens Combattants**

Le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 233.80 € afin de venir compléter la subvention de 1 000 € attribuée par le Conseil Général pour l'acquisition d'un nouveau drapeau. Adopté à l'unanimité.

#### \* **Entretien des réservoirs d'eau**

Après vidange des réservoirs, il convient de procéder à leur nettoyage et à l'inspection de la canalisation les reliant à l'étang. Le Maire propose d'accepter le devis correspondant établi par la Société SOGEDO pour un montant de 1 730 € TTC. Adopté à l'unanimité.

#### \* **Rénovation de l'éclairage public**

Une lanterne est à remplacer Cours de Pourrières. Le Maire propose d'accepter le devis correspondant établi par la Ste SPIE pour un montant de 568.46 € TTC. Adopté à l'unanimité

#### \* **Demande d'autorisation de pratiquer des baptêmes de l'air en hélicoptère**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur cette demande formulée par la SARL J.N.AIR.

**\* D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Pour l'examen des demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie, le Maire propose au Conseil Municipal de voter le huis clos.

Après vote du Conseil Municipal, le huis clos est approuvé à l'unanimité.

Après examen des 6 demandes, le Conseil décide à l'unanimité de pas exercer son droit de préemption.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.**

## **Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2008**

Le treize juin deux mille huit, à 20h45, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Roger DERANQUE, Maire.

**Présents :** F. ARAMAND, L. POIDRAS, N. BABAU, A. BARBE, T. BENOIT, G. BLANQUER, C. BONO, C. CANONNE, C. GRUAU, E. MOUSSIER, F. PELLEN, A-C REUS, C. REUSA, M. RISBOURG, R. VALENTIN.

**Absents :** F. LAKEHAL pouvoir à F. ARAMAND.  
S. ROURE pouvoir à C. REUSA  
J-Y RIOU pouvoir à N. BABAU

**Secrétaire de séance :** A-C REUS.

- **Demande de dérogation à la règle du repos dominical.**
- **Fonds départemental unique de solidarité pour le logement.**
- **Patrouilles équestres estivales « Pégase 2008 ».**
- **Canal de Provence : demande d'octroi d'une servitude d'aqueduc souterrain.**
- **Foyer municipal : fixation des nouvelles conditions d'utilisation et de nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente.**
- **Groupe scolaire : achat de mobilier pour les classes et la cantine.**
- **Voirie : achat d'une tondeuse - débroussailleuse .**
- **Voirie urbaine :**
  - **Embellissement : achat de matériel.**
  - **Eclairage public : Portail de Ginoux.**
- **Stade : achat de matériel.**
- **Questions diverses.**
- **D.I.A.**

**La séance est ouverte à 21H.**

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Mai 2008.

### ◆ Demande de dérogation à la règle du repos dominical

L'entreprise Deleplanque, qui exploite des terres sur Cucuron et les communes avoisinantes pour la production de semences de betteraves à sucre, a fait une demande à la préfecture pour pouvoir, de façon exceptionnelle, déroger au repos dominical entre le 14 juillet et le 31 août, période où le fauchage et le battage doivent être réalisés rapidement afin de limiter l'exposition aux orages. La procédure veut que la préfecture demande l'accord de chaque commune avant de donner cette autorisation. Le Conseil accepte à l'unanimité cette dérogation.

### ◆ Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement

Pour faciliter le logement des personnes les moins solvables, ce fonds aide à l'accès au logement, au paiement des factures d'eau, d'électricité ou de téléphone.

En 2007, sur Cucuron, 3 personnes ont bénéficié d'une aide pour l'accès au logement,

8 personnes ont reçu une aide pour les factures EDF et 8 personnes pour des factures d'eau, pour un montant total de 5593 euros.

Ce fonds est géré par la CAF de Vaucluse, qui demande à la commune de Cucuron une participation calculée sur la base du nombre d'habitants. Le Conseil accepte à l'unanimité cette participation, soit 765.54 €

### ◆ Patrouilles équestres estivales « Pégase 2008 »

Deux patrouilles de deux gendarmes à cheval sillonnent les communes du Luberon. Leur rôle est de prévenir les infractions à l'environnement, les vols à la roulotte, de prévenir les incendies et de renseigner les promeneurs. Le montant de la participation demandée est de 25€ par habitant, soit 448 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal procède au vote suivant :

- Abstention : Florence PELLEN.

- Pour: 18 voix.

Il sera demandé dans le courrier de réponse un renforcement des effectifs pour permettre plus de passages dans les communes.

### ◆ Canal de Provence

Dans le cadre des travaux du Canal, travaux d'intérêt général, il est demandé à la commune de Cucuron une servitude d'aqueduc souterrain de 3m de largeur et 35 m de longueur à la Graille (intersection de la route de Cabrières et du chemin d'Apt), ainsi que l'implantation d'un regard de 2.5 x 2m.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'accorder cette servitude au Canal de Provence afin de réaliser les travaux.

### ◆ Foyer Municipal

Des problèmes d'organisation ont été constatés dans l'utilisation de la salle polyvalente de l'Eden. En effet, les associations ne sont pas toujours averties lorsque la salle n'est pas disponible. Une rencontre est prévue le 23 juin à 19 heures avec toutes les associations qui utilisent la salle pour mettre au point les modalités d'utilisation.

Révision des tarifs : il est proposé un tarif de 300 euros pour les particuliers (plus 300 euros de caution).

Pour les activités des associations avec participation de la population, la salle sera gratuite (lotos,

expositions, assemblées). Pour un repas ou une manifestation entre adhérents, le coût sera de 30 euros. Toute dégradation sera à la charge des responsables. Les réservations ne se feront plus par téléphone, mais uniquement avec le formulaire approprié. Les associations devront fournir une attestation d'assurance à jour.

Il faut prévoir quelques achats pour la salle : chariot de ménage, balais, meuble lave-mains, distributeur, pour un total de 826 euros.

Approbation des nouveaux tarifs de location, du règlement intérieur et des achats à l'unanimité.

#### ◆ Groupe scolaire

L'école de Cucuron manque de matériel et de mobilier. Les dépenses seront réparties sur plusieurs années. Chaque classe a proposé des achats pour la rentrée 2008. De plus, la cantine a besoin d'un meuble inox, et la maternelle d'une pharmacie. Le budget global est de 3 833 € pour l'année 2008

Le Conseil accepte à l'unanimité d'engager la dépense.

#### ◆ Voirie

Afin de faciliter l'entretien des espaces peu accessibles il est proposé au Conseil l'achat d'une tondeuse/débroussailleuse pour un montant de 1 520 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'engager la dépense.

#### ◆ Embellissement du village

Proposition d'achat de demi-vasques à fixer sur les lampadaires autour de l'étang afin de fleurir le site, et d'une pompe pour l'arrosage, pour un montant de 1 100 €.

Le Conseil Municipal procède au vote suivant :

- Abstention : Laetitia POIDRAS.
- Pour : 18 voix.

#### ◆ Eclairage public

Les travaux portant sur la réfection totale de la rue du Portail de Ginoux commenceront début septembre. Préalablement à ces travaux, une extension de l'éclairage public est proposée par l'ajout d'une lanterne en potence au niveau du Portail. Un devis a été établi par la société SPIE pour 669.80 euros HT.

Le Conseil autorise le Maire à engager la dépense.

#### ◆ Stade

Les miroirs pour les vestiaires et les rideaux de douche nécessaires à l'homologation ont été posés par les cantonniers. Le club omnisports Cadenet/Cucuron souhaite :

- 1- que la municipalité fasse l'acquisition d'une paire de buts rabattables avec filets pour la pratique du football par équipes de sept joueurs. Montant de la dépense : 1 099 €. Le Maire fait procéder au vote :

- Abstentions : 2 (L.POIDRAS, C.BONO)
- Pour : 17 voix

- 2- qu'un local à matériel soit aménagé à côté des toilettes extérieures : Le Conseil décide de reporter cette demande afin d'obtenir de plus amples informations.
- 3- la mise à disposition d'un employé municipal de la voirie pour le traçage du terrain. Le Maire fait procéder au vote :
  - Abstention : 1 (R.DERANQUE)
  - Contre : 18 voix

## ◆ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil que le rythme des rendez-vous qu'il a avec les administrés est très soutenu et qu'il tient particulièrement à maintenir et à développer ces contacts car ils constituent un véritable lien entre les Cucuronais et leur Municipalité.

Cependant, il signale que le bureau actuel, situé au second étage, est difficilement accessible aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Le Maire souhaite donc déplacer son bureau sur le premier palier où une pièce est disponible. Ce local n'ayant plus été occupé, il faut y entreprendre des travaux de peinture. Deux devis sont présentés : pour ces premiers travaux, l'entreprise JEAN est retenue.

### ➤ Réfection voirie

Un avenant a été proposé par l'entreprise AMOURDEDIEU pour les travaux rue du Portail de Ginoux. Cet avenant concerne les eaux pluviales, qui seraient reprises sur la totalité de la rue. Montant : 10 385 euros HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'engager la dépense.

### ➤ Opération « Amélioration de l'Habitat »

Habitat et Développement, qui est lié à l'Association Nationale d'Amélioration de l'Habitat, propose une permanence de 3 heures par mois sur la commune de Cucuron. Cette permanence aiderait les habitants à monter leur dossiers de subventions en vue de financer des travaux non seulement pour leur résidence principale mais aussi pour des logements destinés à être loués.

De plus, un programme de réfection de façades dans le centre ancien est proposé, avec des subventions à hauteur de 30% du montant des travaux.

Le coût de l'ensemble de l'opération s'élève à 4 000 € par an.

Après discussion et vote le Conseil décide d'adhérer à cette opération pour un an à l'issue duquel un bilan sera effectué. Le Maire fait procéder au vote :

- Abstention : Thierry BENOIT
- Pour : 18 voix

### ➤ Photocopieur

Il est proposé au Conseil le renouvellement du matériel de photocopie du Secrétariat associé à un contrat de location et maintenance concernant l'ensemble du parc des photocopieurs (2 en mairie, 1 à l'Office de

Tourisme, 1 à l'école et 1 à la bibliothèque), pour un montant de 924 € HT par trimestre. Le Conseil accepte à l'unanimité.

➤ Traitement des platanes

Les platanes doivent être traités contre la « Maladie du Tigre ». Le Conseil décide d'engager la dépense pour l'entretien annuel des platanes pour un montant de 338.47€. Le Maire fait procéder au vote :

- Abstention : A.C REUS

- Pour : 18 voix.

◆ DIVERS

➤ Le WWF souhaite installer un container de récupération textile sur la commune de Cucuron. Etant donné qu'il y en a déjà un à la déchetterie de Vaugines, le Conseil n'a pas jugé opportun d'installer pour l'instant un nouveau container sur la commune.

➤ M. BREMOND Pascal demande l'autorisation de faucher le champs de la Ferrage et de récupérer le foin. Accord à l'unanimité.

➤ La clôture au-dessus du jardin d'enfants a été changée par les cantonniers. Coût de l'investissement : 905 € TTC.

◆ D.I.A.

Le huis clos est demandé par le Maire pour délibérer.

La Conseil Municipal n'a pas préempté sur les DIA présentées.

**La séance est levée à 23h30**

## **Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juillet 2008**

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint. Laëtitia POIDRAS, 3ème Adjointe. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claudie GRUAU, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Stéphane ROURE.

Absents ayant donné pouvoir : Thierry BENOIT (pouvoir à Gérard BLANQUER), Claude CANONNE (pouvoir à Nicole BABAU), Florence PELLEN (pouvoir à Claudie GRUAU), Marius RISBOURG (pouvoir à Régis VALENTIN).

Absente : Fat LAKEHAL.

Secrétaire de séance : Françoise ARAMAND

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 juin 2008.

## **1 – Présentation par l'Atelier GIRARDIN du projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle.**

Françoise ARAMAND explique la démarche entamée le 25 avril 2008 sur ce projet lors d'une réunion de la commission Relations Humaines et précise qu'un état des lieux a été fait sur le terrain en présence de Nicole BABAU et d'elle-même, du directeur de l'école, des enseignants, du personnel municipal, de parents d'élèves. Le 20 juin 2008, le Bureau d'Etudes GIRARDIN a établi un diagnostic sur place, à l'école. A ce jour, le projet mis en forme par ledit Bureau est présenté au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité, au vu de la qualité du travail fourni, de lui en confier la maîtrise d'oeuvre.

## **2 – Révision du montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement sur parcelles privées.**

Laëtitia POIDRAS explique que cette disposition s'applique sur les zones UA, UC, UD lors des demandes de création de logements ou de modification de destination des locaux et s'élève à ce jour à 1.500 \. Des comparaisons sont faites avec les montants exigés dans les communes voisines, beaucoup plus importants. Deux propositions sont déclinées : porter la participation à 6.000 \ ou à 5.000 \. Le Maire fait procéder au vote. **3** votes pour une participation à 6.000 \ : Roger DERANQUE, Jean-Yves RIOU, Arielle BARBE. **15** votes pour une participation à 5.000 \ : les autres conseillers présents + pouvoirs. Le nouveau montant de la participation est fixé à 5.000 \.

## **3 – Plan de déplacements.**

Suite aux travaux de la commission Urbanisme, Laëtitia POIDRAS présente les propositions d'approche du projet établies par trois bureaux d'études. Après demandes de précisions et discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette étude au cabinet Horizon Conseil pour un montant de 4.500 \ HT.

## **4 - Fêtes de Noël.**

Arbre de Noël municipal : suite à deux réunions de la commission Relations Humaines, Françoise ARAMAND propose que la distribution de cadeaux pratiquée lors de la cérémonie de l'Arbre de Noël municipal soit supprimée et que la somme consacrée à l'achat des jouets soit utilisée pour l'organisation d'un spectacle de Noël pour enfants, suivi d'un goûter plus conséquent. Après un échange de points de vue, le Conseil décide d'entériner cette formule à l'unanimité et d'engager une dépense de 1800 \ pour le spectacle.

Illumination du village : Nicole BABAU et Gérard BLANQUER présentent les devis d'acquisition et projet de contrat de location du matériel à mettre en place pendant la période des fêtes de Noël pour la décoration du village. Ces documents ont été établis par la Sté BLACHERE à Apt, après plusieurs réunions de la commission et études de faisabilité sur le terrain. Le principe retenu étant de procéder cette année à un achat de matériel dont la commune restera propriétaire et à la location de matériel plus important pendant trois années. Suivant ce principe, le devis d'acquisition de matériel se monte à 4.681,54 \ HT, à payer uniquement cette année ; le contrat trisannuel de location de matériel se monte à 3.921,30 \ HT par an, à payer en 2008, 2009 et 2010. Après échange de points de vue entre les élus, le Maire procède au vote. **2** votes contre le projet tel que présenté par la commission : Laëtitia POIDRAS, Stéphane ROURE. **4** abstentions : Jean-Yves RIOU, Claudie GRUAU, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS. **12** votes pour : les autres Conseillers présents + pouvoirs. Le projet d'illuminations tel que présenté est retenu.

## **5 – Contournement du Groupe scolaire.**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de compléter sur la partie nord du site les travaux entrepris par la précédente municipalité aux abords du Groupe scolaire. Suivant procédure simplifiée, un appel d'offres a été diffusé auprès de quatre entreprises de travaux publics (Amourdedieu, Roux, Appia, Eurovia). C'est l'entreprise ROUX qui est retenue à l'unanimité pour un montant de travaux de 39.610 \ HT pour l'aménagement complet de l'espace compris entre le Groupe scolaire et le stade.

## **6 – Occupation exceptionnelle du domaine public.**

Le Maire propose au Conseil que soit mis en place un tarif spécial pour toute demande motivée d'occupation exceptionnelle du domaine public émanant d'un commerçant. Après échange de points de vue, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas tarifier ces demandes et laisse au Maire, dans le cadre de ses attributions, le soin d'accorder ou non ces autorisations en fonction de leur bien-fondé et de leur faisabilité.

## **7 – Droit de préemption urbain.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fait part de son intention préalable d'exercer le droit de préemption dont il dispose sur toute transaction immobilière devant être portée à sa connaissance et qui lui paraîtrait présenter un quelconque intérêt en vue de répondre aux nécessités de développement futur de la Crèche "Les Minots".

## **8 – Enfouissement des réseaux France Télécom dans la rue du Portail de Ginoux.**

Laëtitia POIDRAS présente les devis. C'est l'entreprise AMOURDEDIEU qui est retenue à l'unanimité pour ces travaux d'un montant de 8.227 \ HT. Le Cabinet BOIZE est retenu pour assurer la coordination entre France Télécom et Amourdedieu pour un montant de 300 \ HT. France Télécom facturera sa prestation à hauteur de 2.222,57 \ HT. La Mairie contactera les propriétaires des immeubles de la rue afin d'obtenir leur autorisation pour la sortie en façade depuis le sol des fourreaux contenant les lignes.

## **9 – Questions diverses et informations.**

Syndicat du Marderic : il demande au Conseil de nommer deux délégués titulaires et suppléants au lieu d'un. Le Conseil approuve les candidatures de : Gérard BLANQUER et Régis VALENTIN comme Délégués titulaires et de Etienne MOUSSIER et Marius RISBOURG comme Délégués suppléants.

Site du Tennis : la procédure de révision simplifiée du P.O.S. entamée par l'ancienne municipalité n'a pas été menée à son terme... Celle-ci devait permettre d'envisager la construction d'un vestiaire à proximité des courts de tennis. Avant d'envisager de relancer cette procédure, le Conseil municipal décide de la création d'une commission ad hoc (Françoise ARAMAND, Jean-Yves RIOU, Nicole BABAU, Colette BONO, Régis VALENTIN) chargée de rencontrer les dirigeants du Tennis Club et de faire le point sur leurs intentions quant à l'avenir du club.

Musée Marc Deydier : une première rencontre entre le Maire, Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint et Mr KAUFMANN, Conservateur du musée d'Apt, a eu lieu. Un prochain rendez-vous est programmé courant septembre avec la commission des Affaires Culturelles du Conseil Général, les intéressés et les élus afin de pérenniser définitivement l'administration de cette structure.

Signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon : achat de quatre panneaux (25 \ le panneau) qui seront apposés aux entrées du village.

Anciens Combattants : le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée par l'Association pour la participation communale à l'acquisition d'un drapeau.

Annuaire des Municipalités : le Conseil ne souhaite pas acquérir d'espace publicitaire pour la Commune compte tenu du prix demandé, trop élevé.

Réceptions en Mairie : Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil Général et Sénateur de Vaucluse sera reçu par les élus le 30 juillet. Messieurs DUFFAUT et MILON, Sénateurs de Vaucluse, seront reçus par les élus le 28 août.

Annulation de permis de construire : suite à un recours des tiers, le Maire informe le Conseil municipal de l'annulation, par le Tribunal Administratif, du permis de construire relatif à l'installation d'un élevage caprin, accordé par la précédente municipalité aux époux Brunetto, exploitants agricoles. Après en avoir précisé les motifs, il expose ensuite les démarches entreprises par ses soins dans le cadre du suivi de ce dossier.

Maison de retraite : la procédure de mise en oeuvre de révision simplifiée du P.O.S vient d'être réactivée auprès du Bureau d'Etudes G2C Environnement car, demandée en octobre 2007 par délibération du Conseil municipal de l'époque, elle n'avait pas été suivie d'effet ... Divers points de vue sont alors évoqués, notamment par Laëtitia POIDRAS, 3ème Adjointe, qui souhaite que toutes les hypothèses d'implantation soient envisagées et intégrées à cette demande. Le Maire rappelle alors que l'objectif du Conseil municipal demeure, in fine, le maintien de la maison de retraite à Cucuron.

Le Maire sollicite le huis-clos pour traiter des questions 10 et 11. Le huis clos est voté à l'unanimité.

**10** – Le Maire informe le Conseil du rétablissement des relations et de la reprise des négociations concernant l'acquisition du hangar "Roustan".

**11 – Déclaration d'Intention d'Aliéner.**

Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les quatre dossiers présentés.

La séance est levée à 0h55.

## **Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2008**

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint. Laëtitia POIDRAS, 3ème Adjointe. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Claudie GRUAU, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents ayant donné pouvoir : Fat LAKEHAL (pouvoir à Françoise ARAMAND), Etienne MOUSSIER (pouvoir à Marius RISBOURG).

Secrétaire de séance : Colette BONO

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 juillet 2008.

### **1 – Contrats « Enfance-Jeunesse » (partenariat Cucuron/Vaugines/CAF/MSA).**

Madame BONDIL, du service Action sociale de la CAF, présente au Conseil municipal les contrats « Enfance et Jeunesse ».

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement.

Le contrat enfance (2005/2007) signé avec Vaugines est arrivé à échéance. Il est aujourd'hui reconverti en Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Les signataires du CEJ sont les communes de Cucuron et Vaugines, la CAF, la MSA.

Cette convention intègre :

1) Les actions précédemment financées au titre de la dernière année du contrat enfance :

- Crèche « Les Minots » (Cucuron) avec 7,5 places financées par Cucuron et 2,5 places financées par Vaugines.
- Accueil de loisirs sans hébergement « Li grigri de Trescamp » (Cadenet) avec 7 places financées par Cucuron et 4 places par Vaugines.

2) Les actions nouvelles dans le champ de l'enfance :

- 1 place nouvelle financée par la commune de Cucuron pour la crèche « Les Minots ».
- Aucune action nouvelle pour Vaugines.

Durée du contrat CEJ : du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Après explication et discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

### **2 – Foyer Municipal : aménagements extérieur et intérieur.**

Jean-Yves RIOU présente le dossier préparé par le cabinet 2 ECG International. Il comprend deux projets : aménagement intérieur et extérieur du foyer municipal.

Aménagement intérieur :

- suppression de la scène et aménagement de la surface dégagée (environ 30 m<sup>2</sup>) pour une estimation de travaux comprise entre 35 et 45 000 € H.T.
- remplacement de l'extracteur et pose de lambris sur les murs sud et ouest pour une estimation de travaux comprise entre 10 et 14 000 € H.T.

Aménagement extérieur : réfection de la toiture de la galerie et aménagement des abords et accès pour une estimation de travaux comprise entre 25 et 35 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour la réalisation :

- de tous les travaux extérieurs
- pour l'intérieur : le remplacement de l'extracteur et la pose de lambris uniquement. Les travaux relatifs à la scène étant jugés trop onéreux n'ont pas été retenus.

Il autorise, en outre, le Maire à lancer la consultation des entreprises.

### **3 – Entretien des platanes : réalisation d’une première tranche de travaux sur le boulevard du Sud.**

Le Conseil municipal souhaite procéder à une première tranche de travaux d’entretien sur les platanes du Boulevard du Sud.

Nicole BABAU, chargée de contacter les entreprises, présente trois devis. Elle informe également le Conseil Municipal qu’une possibilité de prise en charge par le Conseil Général existe.

Laetitia POIDRAS interroge le Conseil Municipal sur l’opportunité de consulter le Service Départemental de l’Architecture et du Patrimoine au sujet de cette opération.

En conséquence, en attente de ces réponses, le Conseil Municipal décide de reporter cette question.

### **4 – Stade : projet de construction d’un local de rangement du matériel.**

Le Maire présente le projet établi par le cabinet 2 ECG International concernant le local de rangement du matériel. L’estimation des travaux est comprise entre 7 et 14.000 € H.T.

A l’unanimité, le Conseil Municipal vote pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Le Maire signale d’autre part qu’il rencontrera les dirigeants du Club sportif à propos de l’utilisation des équipements mis à leur disposition.

### **5 – Contentieux entreprise SAROM/Commune de Cucuron : positionnement du Conseil municipal.**

Jean-Yves RIOU présente le dossier qui fait actuellement l’objet d’une procédure auprès du Tribunal Administratif sur demande de l’avocat de la société SAROM (Société d’enlèvement des ordures ménagères).

La société SAROM est redevable à la commune d’un montant au titre des cotisations CNRACL (Caisse de retraite de la fonction publique) de 11 122,71 euros et propose un moratoire de règlement tel que suit :

500 € x 21 mensualités + 622 €

ou : 750 € x 10 mensualités soit une concession de 3 622,71€ (accord transactionnel car une partie des sommes est prescrite).

La commune propose :

8 000 € « cash »

ou 800 € x 12 mensualités

ou intégralité sur 15 mois

Le Conseil municipal est d’accord pour transmettre ces trois propositions de règlement à l’avocat de la société SAROM.

### **6 – Tennis : décision de principe sur le projet de vestiaire/toilettes annexé à la demande de révision simplifiée du POS.**

Suite à la réunion de la Commission désignée par le Conseil municipal du 24 juillet dernier, on note la bonne volonté des dirigeants de réactiver le club et notamment en direction de l’école de tennis. Le Conseil municipal s’engage à prendre une décision définitive quant à la réalisation du projet de

vestiaire/toilettes/point d'accueil d'ici le 31 décembre 2008. Dans cette attente, des études seront entamées relatives au coût et au financement de cette structure.

### **7 – Droit de préemption urbain : déclaration d'intention préalable sur l'exercice du droit d'aliénation.**

Le conseil municipal fait connaître son intention préalable d'exercer son droit d'aliénation sur la parcelle section A n° 1055 sise Quartier Gabarru en prévision d'utilisation de ladite parcelle pour création d'équipements publics.

### **8 – Questions diverses.**

- Entretien du patrimoine : Eglise Notre Dame de Beaulieu : projet de sauvegarde et restauration.

Jean-Yves RIOU informe le Conseil municipal qu'une réunion aura lieu le jeudi 18 septembre 2008 en présence de Madame DEREUX de la Fondation du Patrimoine, en vue de définir quels sont les travaux à réaliser et comment les réaliser.

- Conservatoire de Musique : Le Conseil municipal se positionne en faveur d'une démarche de protestation contre les nouvelles dispositions prises par la Mairie de Pertuis concernant la gestion du Conservatoire. Ceci afin d'éviter une augmentation trop importante (300 %) des participations des diverses communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Musique du Sud-Luberon.

- SARL PASADENA : Le Maire donne lecture d'une correspondance adressée par la SARL PASADENA sollicitant une autorisation de stationnement d'une roulotte d'exposition sur un terrain quartier Saint Mitre. Le Conseil Municipal donne son accord jusqu'au 31 décembre 2008.

- Contractualisation : Le Conseil municipal sollicite le Département dans le cadre de l'avenant type 2008 à la contractualisation 2003/2007 pour une dotation de 69 000 € pour les travaux suivants :

- a) Accès école ó contournement
- b) Ecole
- c) Maison des associations
- d) Restructuration du site « Audibert »

- Maison de Retraite : Le Maire fait part au Conseil municipal des derniers contacts qu'il a eu avec la Direction de la Maison de Retraite, le programmiste du projet, la société G2C Environnement (révision du POS), le Conseil Général, les membres du Conseil d'Administration. Ces récents entretiens mettent en évidence la nécessité absolue, pour le Conseil municipal, de se prononcer dès à présent pour une demande de révision simplifiée du POS concernant uniquement la parcelle de terrain, sise quartier Les Vautes, nécessaire au projet.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent pour l'exécution de cette mission, telle que définie ci-dessus, manifestant ainsi leur soutien au projet.

- Contrat de fourrière animale : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat de capture d'animaux errants sur la voie publique pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer le contrat proposé par la SPCAL, société chargée d'effectuer ce travail.

- WC Publics : Anne-Cécile REUS présente des devis pour la remise en état des toilettes situées sur le terrain du jeu de boules. L'estimation des travaux est comprise entre 7 et 8 000 € H.T.

Le Conseil Municipal demande que le lot ferronnerie fasse l'objet d'autres devis et vote pour la réalisation de ces travaux.

- Logement de l'institutrice : des travaux de réparation et d'étanchéité sur le chéneau vont être effectués.
- Musée Marc Deydier : Jean-Yves RIOU informe le Conseil municipal qu'une réunion se tiendra en Mairie afin de procéder à la pérennisation des structures du musée (nomination d'un nouveau conservateur et affectation d'un agent du Patrimoine).
- Informations diverses :
  - Opération « brioches » les 10-11-12 octobre 2008.
  - Un hommage sera rendu aux harkis le samedi 27 septembre 2008 à 10h30, square du Monument aux morts. La population est invitée à y participer.
  - Présentation du Drapeau des Anciens Combattants le dimanche 28 septembre à 11h00, salle de l'Eden.
  - Prise en compte par le Conseil Général de la demande de subvention de la Commune pour le financement des travaux de « l'opération façades ».
  - Don de 150 euros à la commune de Madame CAULA, organisatrice de la Foire à la Brocante.
  - Remerciements de l'Association des Commerçants pour l'aide apportée par la municipalité, la police rurale et les agents de la voirie lors des diverses manifestations estivales.

## **9 – Déclaration d'Intention d'Aliéner.**

Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les quatre dossiers présentés.

**La séance est levée à 0h30.**

## Les réalisations en cours et projets

La municipalité a engagé de nombreuses études et projets au sein de la commission Urbanisme et Travaux.

Les dossiers se mettent en place : un point de la situation fin septembre 2008.

**Un travail sur les déplacements** (voitures, piétons, transit et parkings) est engagé,

avec l'aide d'un bureau d'études afin de bien hiérarchiser et contrôler les effets induits... Une réunion publique sera organisée afin de partager le diagnostic et ceux qui, parmi vous, ont souhaité participer à cette commission vont donc être contactés pour plancher sur ce gros dossier. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et de mieux répartir l'espace entre piétons, cyclos et automobiles.

L'ambition de cette tâche est de :

- réfléchir sur l'offre de stationnement et sa distribution sur la commune, sur la réglementation éventuelle et la gestion résidentielle ;

- proposer des cheminements piétons de qualité et sécurisés vers les lieux de vie : école, bibliothèque, commerces, services, tennis, etc ;

- élaborer un plan de circulation automobile qui limiterait les flux dans le cœur du village tout en y intégrant de nouvelles règles de stationnement ;

- définir une stratégie de jalonnement qui permette d'orienter les flux de transit et les flux visiteurs ;

- sécuriser les axes de circulations majeurs aux abords du village.

**En droite ligne de ces premières réflexions**, sont induits :

- **La révision de la « participation pour non réalisation de parkings »** en centre

village (délibération effectivement prise en Conseil municipal), afin de proposer dès que possible des parkings supplémentaires.

- **La poursuite des travaux de contournement de l'école**, par le traitement de la partie nord du site qui sera réalisé cet automne. Il permettra de mieux répartir la circulation automobile et les stationnements sur les parkings préexistants. Il devrait offrir aux piétons et aux lignes de « pédibus » des abords d'école maternelle et élémentaire apaisés.

- **La mise à l'étude de deux passages piétons sécurisés**, boulevard du Sud, sur les secteurs très fréquentés du Portail de Pertuis et du carrefour des tennis, avec la participation du Conseil Général. Les objectifs étant de sécuriser les traversées piétonnes et de limiter la vitesse sur ce boulevard quasi « périphérique »

- **La construction du rond point franchissable de Fontvieille** qui débute, les travaux étant menés par le Conseil Général. Le traitement de l'entrée du village a été développé et la placette au marronnier sera ainsi requalifiée et rendue aux riverains pour un lieu de vie et de convivialité

- **La refonte totale de la rue du Portail de Ginoux**, qui, après d'importants travaux (enfouissement lignes France Télécom, reprise globale des eaux pluviales et réfection de chaussée), va offrir un nouvel axe de qualité qui permettra d'accéder au village par le sud en quelques minutes.

- **Une " opération façades "**, qui va démarrer dès janvier 2009, accompagnée par la création d'un point " information logement " mis en place en mairie, afin d'aider à la réalisation de travaux de ravalement des façades et d'inciter à la réhabilitation de logements et immeubles en centre village et périphérie immédiate. Des subventions régionales ont été demandées et devraient très certainement être allouées à ce projet ambitieux que représente la rénovation du centre village.

- **La constitution d'une commission déchets** chargée d'aborder l'ensemble des questions touchant à notre quotidien. Le dossier est très complexe : son échelle intercommunale, les contrats de ramassage à réviser, les coûts et les volumes en inflation constante et l'incivisme galopant (on jette de tout et n'importe où) ... autant de facteurs aggravants. L'amélioration sera l'affaire de tous ! Le compostage est aussi abordé, malgré le recul actuel de la communauté de communes. Une sensibilisation sur la gestion de nos bio-déchets, complémentaire à la gestion de nos déchets ménagers « classiques » vous sera proposée. Des formations sont d'ailleurs envisageables sur la commune de Cucuron.

Enfin, en lien direct avec le compostage, **les jardins à proximité du village**, lieux de vie et de convivialité, restent à remettre en valeur, à (re)créer. Et de pair, le réseau d'eau qui demande de lourdes réfections et une meilleure gestion de nos fontaines, lavoirs et bassins. Le Canal de Provence pourrait peut être nous aider à résoudre certains de ces problèmes (?).

Pour aborder ce beau projet et bien d'autres encore (casernes des Sapeurs-Pompiers, le « quartier » de l'étang à esquisser, le site "remises Audibert" à requalifier, le logement collectif, etc ...), **la mise en révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)** est opportune et même incontournable. C'est un moment très important pour notre commune qui se doit d'élaborer un P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) à la lumière de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) et des exigences environnementales de plus en plus fortes.

Limiter l'étalement urbain tout en proposant logements et habitats variés, rationaliser les réseaux, protéger les terres agricoles et renforcer l'agriculture, maintenir les commerces de proximité, maintenir les

services publics, favoriser la culture, préserver la qualité de notre cadre de vie, la qualité de nos paysages. Vaste programme !

Une prochaine délibération devra préciser la nature des concertations à prévoir avec le Bureau d'étude. Ce travail de prospective pour la communauté nous concerne tous. Votre participation est attendue, souhaitée et pourrait être encouragée par le biais des diagnostics partagés, de la présentation du projet d'aménagement et enfin par le biais de la phase règlements et zonages.

Les élus ont donc bien rendez-vous avec leurs administrés.

**Objectif commun : CUCURON !**

## La vie du village

### Les Associations

#### Le tennis est prêt à repartir

L'année dernière, les deux éducateurs Alexandre et Etienne nous ont permis de conserver un embryon d'école de tennis au sein du club en venant spécialement de Pertuis tous les vendredis soirs.

Cette année nous avons décidé de relancer l'école de tennis pour les enfants ; les inscriptions pour cette saison 2008/2009 ont déjà doublé grâce à la motivation des enseignants et des dirigeants ; le moniteur Nicolas Fortin supervise l'école de tennis.

Les cours ont lieu tous les vendredis soir de 17h à 20h, hors vacances scolaires.

Le tarif est de 90 € (75 € pour le deuxième enfant) pour une heure de cours par semaine, comprenant également la licence et l'inscription au club qui permet de jouer toute l'année sur les courts.

Nous limitons pour cette année le nombre d'enfants inscrits à 24.

Quant aux adultes, quelques nouveaux adhérents ont déjà pris leur cotisation pour l'année 2008/2009.

Nous invitons les anciens à nous contacter pour se réinscrire et renouveler leur badge de réservation.

Les cotisations individuelles à l'année restent inchangées : 50 € pour les résidents à Cucuron , 65 € pour les extérieurs des villages voisins et 25 € pour les jeunes de moins de 25 ans.

En ce qui concerne l'accueil et l'animation : initiation pour les adultes débutants, organisation de cours collectifs, reconstitution

d'équipes de compétition, tournois, organisation de stages hors périodes scolaires, accueil et réservations pour les touristes, animations d'été

Nous attendons la création de la structure d'accueil demandée depuis plusieurs années aux municipalités successives, à savoir une salle pour accueillir les adhérents à l'abri du froid et des intempéries, un vestiaire et des toilettes.

Nous avons déjà pris contact par trois fois avec les nouveaux élus à ce sujet et restons en attente d'informations concrètes ; sans réalisation avant l'été 2009, nous laisserons l'organisation des activités sportives et éducatives du club à la mairie.

Pour toute information, vous pouvez appeler la Présidente du club, Annie Caulet.

Tel: 04 90 77 76 93.

#### L'Agora de l'Etang

La 6<sup>ème</sup> édition de l'**Agora de l'Etang** s'est déroulée le samedi 13 septembre, sur la place de l'étang. Cette manifestation est organisée par l'association « Tournesol Evasions Tourisme ». Malgré le vent, une quinzaine d'associations de Cucuron et Vaugines s'étaient rassemblé pour présenter leurs activités et prévoir des manifestations ensemble, dans la convivialité et la bonne humeur.

Une soirée couscous a terminé la journée avec 80 convives à l'Eden.

A noter, les randonnées dans le Luberon reprendront début octobre.

Contact : 06 89 94 56 83 Odile Nobles

## Manifestations



### C'est l'Office de Tourisme

qui a été le maître d'oeuvre de la septième édition des

Rencontres de modélisme naval qui s'est tenue sur l'Etang le dimanche 31 août. De nombreux clubs de la région PACA ont participé à cette manifestation qui a permis aux visiteurs d'admirer les magnifiques maquettes exposées et surtout de les voir évoluer sur l'eau. Une bien belle journée, où qualité et convivialité étaient au rendez-vous. Félicitations et remerciements pour tout cela à la nouvelle équipe de l'Office de Tourisme Cucuron-Vaugines.



### Réception en Mairie :

le Maire s'étant absenté quelques jours de Cucuron,

c'est Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe, entourée des autres Adjoints et de Conseillers municipaux, qui a reçu en Mairie le 28 août Messieurs Alain DUFAUT et Alain MILON, Sénateurs de Vaucluse. Au cours de cette entrevue, ces derniers ont fait connaissance avec la nouvelle équipe municipale à qui ils ont présenté les missions du Sénateur. Ils ont également fait part aux élus de leur intention de soutenir certains dossiers qui leur ont été présentés.



### L'association des Commerçants et Artisans

a organisé le dimanche 17 août

son deuxième concours de boules ... carrées, rue de l'Eglise. Ci-dessus, les participants et organisateurs lors de la remise des prix qui a clôturé cette bien sympathique manifestation.



### L'association "Les Amis de l'Orgue de Cucuron"

a organisé le vendredi 15 août le

traditionnel concert de l'Assomption, donné dans le cadre des Vêpres musicales en l'église Notre Dame de Beaulieu. Ce nouveau rendez-vous a été l'occasion pour le Choeur de Cucuron et René Delosme, à l'orgue, d'interpréter une oeuvre inédite : l'Ave Maria pour chœur et orgue de Xavier Pirovano. Cette pièce de musique originale et les autres morceaux qui nous ont été proposés, ont permis, une nouvelle fois, de mettre en valeur les qualités musicales de notre orgue historique, mais surtout d'apprécier la prestation fournie par le Choeur de Cucuron, ensemble vocal d'une remarquable tenue.



### Le Comité des Fêtes

a été à l'origine d'un grand spectacle de variétés en hommage à

Claude FRANCOIS qui, rappelons-le, avait donné un spectacle au stade de Cucuron le 21 juillet 1977, à peine quelques mois avant sa disparition tragique. C'est Tom EVERS qui, avec talent et un grand professionnalisme, a permis à plus de

mille personnes présentes ce 13 août sur le stade de revivre les plus grands moments des shows magiques de Cloclo. Et ce fut une réussite, dans une ambiance survoltée où les plus populaires refrains du chanteur ont été repris à l'unisson, dans un éblouissement de lumières et paillettes du plus bel effet. Un grand bravo aux membres du Comité des Fêtes qui ont eu le courage d'entreprendre et la volonté de réussir.



**Réception en Mairie,** le mercredi 13 août, du Capitaine Leclerc (au

photo) qui vient de prendre en charge le commandement des opérations de Gendarmerie sur le secteur du Sud-Luberon, accompagnée du Lieutenant Thuriet, Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cadenet. L'occasion, pour le Maire, de faire un point sur les attentes de la municipalité en matière de missions d'assistance et de prévention et d'évoquer les diverses interventions liées aux actes de délinquance.



**Les marchés nocturnes** battent leur plein ! Organisés par

l'Association des Artisans et Commerçants du village, ces manifestations connaissent un succès grandissant d'année en année. Ci-dessus, photographies de la préparation de la plate-forme nautique et de l'exécution de la prestation de la "cantatrice sur l'eau", lors du marché du vendredi 1er août.



**Soirée de la sculpture,** le 29 juillet, le long des remparts du boulevard du Nord. Le verre, la pierre, le bois

et le fer étaient mis en valeur par les artistes présents qui ont su faire la preuve, comme le montrent ces photos, de leur grand talent.



**Réception en Mairie :** le Maire, entouré de membres du Conseil municipal a reçu le 30 juillet

Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil Général et Sénateur de Vaucluse, accompagné de son attaché Monsieur Jean-François LOVISOLO. Cette entrevue a permis aux élus de faire un point sur les dossiers en cours concernant la commune et surtout de renouer le dialogue avec le représentant de cette grande instance départementale qu'est le Conseil Général, ouvrant ainsi des perspectives positives dans le cadre du soutien de nos projets d'investissements.



**Cucuron s'anime l'été** : ci-dessus, les groupes ayant prêté leur concours lors de la Fête de la

musique, pour la Fête Nationale le 14 juillet et lors de la manifestation "Rue des Artistes" organisée rue de l'Eglise.

## Culture



### **Bientôt un nouveau conservateur au musée**

Le musée Marc Deydier, classé musée de France, est en sommeil sans être véritablement fermé depuis le décès de son conservateur André Muller en novembre 2006.

La municipalité se penche aujourd'hui sur sa restructuration et, à cet effet, une première réunion a eu lieu jeudi entre les élus, le Conseil général, la DRAC\* et le service régional d'archéologie. En présence, aussi, du futur conservateur, André Kauffmann, actuellement conservateur des musées d'Apt, de la Tour d'Aigues et de Cadenet.

Il devrait prendre très prochainement ses fonctions à Cucuron également.

*« Notre musée est important dans notre village. Le conseil municipal souhaite pérenniser la structure et veiller à son évolution dans le temps. Dans l'immédiat, il est nécessaire de faire une mise à jour avant de se mettre à travailler à son avenir »* précisait Roger Deranque, le maire.

Au travers de cet établissement, la commune a pour objectif de promouvoir l'archéologie et la connaissance du patrimoine de Cucuron et de ses environs au moyen d'expositions et de manifestations ainsi que par des actions de médiation et de mise en valeur de son fond.

Article paru dans la Provence du 14/09/2008

DRAC Direction régionale des affaires culturelles

## Cucuron au quotidien

### **Les poubelles**

Maintenant que la PUB s'est emparée des images de films pour vanter des produits tels que huile d'olive, nous nous autorisons ce modeste plagia, pour aborder un sujet récurrent dans le village.

**« César »**

*-Ecoute Marius tu ne vas pas encore nous pomper l'air avec les poubelles !*

**« Marius »**

*-Papa, j'aimerais simplement que tu comprennes qu'il ne faudrait pas grand-chose pour que tout aille mieux et que je laisse ton air tranquille !*

**« Mr brun »**

*-Si je peux me permettre, mon cher César, je crois que Marius a raison !*

**« César »**

*-Mr Brun, faites moi plaisir, occupez-vous des poubelles de Lyon ! Nous n'avons pas attendu qu'un Lyonnais nous dise ce que l'on a à faire.*

**« Marius »**

*-N'empêche qu'il y a des animaux qui divaguent surtout la nuit et qui « estrancinent » les poubelles !*

**« Mr Brun »**

*-Marius ! Je vois bien ce que veut dire divaguer, mais je devine à peine ce que veut dire estranciner.*

**« César »**

*-Ah vous êtes bien lyonnais ! Mon petit veut dire que les chiens et les chats divaguent à droite à gauche, divaguent devant- derrière, et que le matin, c'est une vrai tempête.*

**« Escartefigue »**

*-Bé je comprends dix vagues à droite, à gauche, dix vagues devant et derrière, c'est un ouragan !*

**« César »**

*-Oh, cet Escartefigue ! Il faut toujours qu'il exagère, et puis qu'est ce que vous y connaissez en ouragan vous ?*

**« Escartefigue »**

*- Té, puisque c'est comme ça je vous laisse, je vais m'occuper de ma vapeur !...*

Arrêtons là ce plagia au risque de voir Marcel Pagnol se retourner dans sa tombe.

Vous nous avez demandé d'améliorer le ramassage des déchets ménagés afin qu'il soit plus égalitaire, plus propre, plus pratique. Avec la précision d'une montre suisse et la rigueur d'un capitaine de bateau sur le lac Léman, Anne Cécile anime une commission depuis quelque temps, pour trouver les meilleures solutions, mais il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte, entre autre la communauté de communes, il faut donc se donner le temps de bien réfléchir.

En attendant nous pouvons faire des efforts tels que : ne plus laisser les animaux divaguer, utiliser des poubelles qui ferment, accrocher en hauteur les sacs ou aller aux conteneurs.

Il y a un deuxième avantage à la non divagation des animaux : nous n'aurons plus besoin de zigzaguer entre les crottes, principale cause de la démarche chaloupée de Mme Escartefigue.

« **Mr Brun** »

*-Il me semble Marius que tu es un peu moqueur envers la « suissitude » d'Anne Cécile. Sais-tu Marius, que c'est un skipper suisse qui a récemment gagné « l'américa's cup ».*

« **César** »

*-Oh, oh, oh, ce Mr Brun, quel exagérateur! C'est quoi ça marius un skipper ?*

Marius Risbourg.

## Les pigeons

Et si l'on parlait des pigeons

Animal très sociable le pigeon aime la vie en groupe dans nos villages où il trouve sans difficulté le « gîte et le couvert ».

Il est ainsi devenu un élément incontournable de notre paysage, mais il détériore notre environnement et sa présence pose certains problèmes difficiles à résoudre.

Vous le savez, ces volatiles provoquent de nombreuses nuisances. Ils dégradent les bâtiments par l'acidité de leurs fientes,

souillent les trottoirs et véhiculent des maladies et parasites.

La distribution de nourriture, si elle revêt une apparence sympathique, est en effet la première des causes de prolifération des pigeons. Nous tenons à rappeler qu'elle constitue d'ailleurs une infraction au Règlement sanitaire départemental et est passible d'amendes.

Généralement ils ont aussi une fâcheuse tendance à se multiplier et à envahir certains endroits comme les édifices publics, les clochers, les corniches et toutes cavités.

Notre objectif est de lutter contre une prolifération excessive en maîtrisant leur nombre plutôt que de les détruire par des procédés coûteux et peu efficaces.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé, dans un premier temps, d'obstruer toutes les ouvertures et cavités par du grillage métallique afin d'empêcher la nidification. Cette mesure est un moyen de lutte efficace, mais elle ne portera ses fruits que si les habitants veillent parallèlement à respecter quelques règles d'hygiène : ne pas laisser traîner des déchets alimentaires, stocker les poubelles dans des sacs fermés et surtout cesser de nourrir directement les pigeons, comme nous l'avons déjà évoqué.

Sachant que le moyen de lutte le plus efficace consiste à modifier son milieu, leur offrir un pigeonnier pourrait être une bonne solution écologique pour attirer ces volatiles en dehors du village. Ainsi cet habitat permettrait également de contrôler leur population par la destruction des nids et l'utilisation de méthodes contraceptives.

Ce projet mérite d'être étudié sur le plan technique et financier. A suivre !

Nicole BBAU.

## Le billet d'humeur

### Il y a des pieds aux c... qui se perdent

Voilà la rentrée est faite, un trimestre encore et c'est déjà Noël Madame Denise !

Oui on ne voit plus le temps passer avec tout ce qui se passe !

Je dois reconnaître que si l'on écoute un peu trop les informations, il y a de quoi se faire des cheveux blancs, on ne peut pas écouter skyrock toute la journée tout de même !

Alors comment vous expliquer mon humeur dans ce premier billet, sans paraître trop réactionnaire et encore moins donneur de leçons, car tel en n'est pas le but.

Comment nos chères têtes blondes, qui, dans toutes les cours des écoles de France nous ont émus en luttant contre le vent et les bruits de fond pour nous proposer leurs chants, oui, comment peuvent-ils faire la une de certains faits divers, parfois tragiques.

Pourquoi un professeur se trouve condamné à 500 euros d'amende parce qu'il n'a pas pu se retenir d'en coller une à un « trou du cul » qui venait de l'insulter ? L'avocat de la famille, le code civil d'une main et le facturier de l'autre, s'est empressé de trouver des circonstances aggravantes à cet enseignant.

Bon courage aux parents pour expliquer à leur fils qu'il faut s'arrêter au feu rouge, d'autant que dans le cas présent, c'est précisément le travail du père.

Pourquoi ces enfants n'ont-ils pas écouté les passants qui leur demandaient d'arrêter de jeter des pierres du haut des falaises de Bonifacio ? L'irréparable est arrivé ! Il y aura des sanctions, des mesures, mais trop tard. Si ils avaient craint un peu plus les passants, ils seraient partis en courant en se rendant compte que leur jeu était dangereux et interdit, et que contrairement aux jeux vidéo il n'y a pas plusieurs vies.

Des bêtises plus grosses les unes que les autres, nous en avons fait et les suivantes

continueront à en faire, c'est dans l'ordre des choses.

Mais jusqu'où faudra-t-il qu'ils aillent pour que nous n'acceptions plus l'inacceptable, et que les robes des avocats restent un peu plus longtemps avec les mites dans les placards où elles se reproduisent à une allure grand V (les mites pas les robes bien sûr).

Que le législateur arrête de broser dans le sens du poil son électorat, en limitant les effets de la grève des enseignants, mais en revanche qu'il les protège un peu plus des conséquences d'un « pied au cul » regrettable, mais tant mérité.

Après tout la contre-empreinte d'une marque de chaussure sur la fesse c'est aussi un tatouage.

« Est modus in rebus » (en tout il y a des bornes)

Marius Risbourg